



Bruxelles, le 1^{er} juillet 2025
(OR. en)

9860/25

LIMITE

CORLX 548
CFSP/PESC 830
CSDP/PSDC 355
COAFR 125
CONUN 81
EUTM RCA 6
CSC 274

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2016/610 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)

DÉCISION (PESC) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2016/610
relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne
en République centrafricaine (EUTM RCA)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 19 avril 2016, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2016/610¹, qui a institué la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), dont le mandat devait expirer le 19 septembre 2018.
- (2) Le 6 septembre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2396², qui a prorogé l'EUTM RCA jusqu'au 19 septembre 2025.
- (3) Le 30 avril 2025, dans le cadre du réexamen stratégique de l'EUTM RCA, le Comité politique et de sécurité est convenu que le mandat de l'EUTM RCA devrait être prorogé jusqu'au 19 septembre 2026 et que, à l'occasion d'un réexamen stratégique à réaliser au début de l'année 2026, des options pour l'avenir de la mission devraient être présentées.
- (4) Il y a lieu de modifier la décision (PESC) 2016/610 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (JO L 104 du 20.4.2016, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2016/610/oj>).

² Décision (PESC) 2024/2396 du Conseil du 6 septembre 2024 modifiant la décision (PESC) 2016/610 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (JO L, 2024/2396, 6.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2396/oj>).

Article premier

La décision (PESC) 2016/610 est modifiée comme suit:

1) À l'article 10, le paragraphe suivant est ajouté:

"8. Le montant de référence financière pour les coûts communs de l'EUTM RCA pour la période allant du 20 septembre 2025 au 19 septembre 2026 s'élève à 11 400 000 EUR. Le pourcentage du montant de référence visé à l'article 51, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2021/509 établissant une facilité européenne pour la paix est fixé à 0 % pour les engagements et à 0 % pour les paiements."

2) À l'article 13, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:

"2. Sous réserve d'un réexamen stratégique à réaliser au début de l'année 2026, le mandat de l'EUTM RCA prend fin le 19 septembre 2026."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président/La présidente
